

POLYNESIE FRANCAISE  
 COMMUNE DE MAHINA  
 ILE DE TAHITI

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
10 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE  
10 juin 2016  
 DATE DE SEANCE  
16 juin 2016

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Célestine WONG 8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
YEE ON Léonce	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
OOPA Vaïora	6 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
VERO Jacki	7 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
WONG Célestine	8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M		X	Damas TEUIRA Maire
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M		X	Benjamin COLOMBANI Conseiller Municipal
FRITCH Edgar	Conseiller M.		X	
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	Lucie LUCAS Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M		X	Tehotu MAPOTOEKE
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Procuration	04
Votants	29
Abstention	04
Suffrage exprimé	29
POUR	26
CONTRE	00

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**22 JUIN 2016**  
 N° ..... / IDV

**Approuvant le  
 Compte  
 Administratif**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 8

Madame Chantal KWONG, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

**ainsi que le  
Compte de  
Gestion au titre  
de l'exercice  
2015 du Budget  
Annexe des  
Déchets**

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1<sup>er</sup> & 2<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup> alinéas du C.G.C.T. modifiée ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
- Vu la délibération n°018-2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe des déchets de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu la délibération n°101-2015 du 22 octobre 2015 Portant modification du Budget annexe des déchets de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 présentés à l'issue de la même séance ;
- Vu l'avis de la Commission des affaires administratives et financières réunie les 8, 10 et 12 février 2016 ainsi que le 18 mars 2016 ;
- Vu le rapport de présentation ;

**EN SA SEANCE DU 16 JUIN 2016**

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	29.828.680	0	0	25.648.451	29.828.680	25.648.451
Part affectée à l'inv.	0				0	0
Opération de l'exercice	305.713.693	315.988.454	6.283.262	8.001.164	311.996.955	323.989.618
<b>TOTAUX</b>	<b>335.542.373</b>	<b>315.988.454</b>	<b>6.283.262</b>	<b>33.649.615</b>	<b>341.825.635</b>	<b>349.638.069</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-19.553.919</b>		<b>27.366.353</b>		<b>7.812.434</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	Déficit		0			
	* Excédent		27.366.353			
Restes à réaliser en dépenses :			0			
Restes à réaliser en recettes :			0			
Besoin - Excédent total de financement:			27.366.353			



**Article 2** : Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

**Article 3** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

**Article 4** : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

**Article 5** : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

19.553.919	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

	<p><b>Article 6 :</b> Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p> <p><b>Article 7 :</b> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p><b>Acte rendu exécutoire</b> Après envoi à la subdivision administrative le 22/06/2016 et affichage le 22/06/2016</p> <p>Le Maire,  Damas TEUIRA</p>	<p>Fait et délibéré le 16 juin 2016. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> <p>Le Maire,  Damas TEUIRA</p>



# Rapport de présentation

**Objet :** Délibération n° 034/2016 du 16/06/2016 Approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2015 du Budget Annexe des déchets.

## 1. PREAMBULE

Vu les travaux de la Commission des affaires administratives et financières ainsi que du Conseil d'exploitation de la régie des déchets,

Vu la délibération n° 018/2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe des Déchets de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015,

Et en application de l'article L1612-12 du C.G.C.T., le Maire doit présenter son bilan financier au travers d'un document plus communément appelé, compte administratif.

Le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif de la Commune rend compte à l'assemblée délibérante, à savoir le conseil municipal, de la réalisation du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et diverses autres délibérations)

A ce titre, il retrace les réalisations comptables de l'année. Il est composé de deux parties :

1. une section de fonctionnement, qui retrace les opérations courantes et qui est proche du compte de résultat d'une entreprise ;
2. une section d'investissement qui rassemble l'investissement, la dette, et que l'on peut comparer au bilan d'une entreprise.

Afin de permettre aux uns et aux autres de mieux cerner les données de la gestion au titre de l'année 2015, je vous propose de prendre connaissance du rapport détaillé afférent au compte administratif.

Les recettes totales de la Régie des déchets (BRD) se sont élevées à 323 MF, soit 22.549 XPF par habitant et 156 MF ou 92,9 % de plus qu'en 2014, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 315 MF, soit 156 MF et 92 % de plus qu'en 2014, dont 55 MF de subvention du budget principal
- Investissement : 8 MF, à l'identique de 2014

Les dépenses totales se sont élevées à 311 MF, soit 21.714 XPF par habitant et 94 MF ou 44,5 % de plus qu'en 2014, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 305 MF, soit 94 MF et 44,5 % de plus qu'en 2014
- Investissement : 0 MF

La gestion financière du Maire, en sa qualité d'ordonnateur de la régie des déchets, se traduit donc en 2015 par un excédent de 11 MF, dont +1 MF en investissement, 10 MF en fonctionnement. Le résultat cumulé passe ainsi de - 4 MF au 31/12/2014 à 7 MF à fin 2015 soit 11 MF de plus qu'en 2014.

	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Recettes totales	167 910 324	323 989 618	156 079 294	93,0%
Dont subvention d'équilibre	55 577 458	195 822 147	140 244 689	252,3%
Dépenses totales	211 377 319	311 996 955	100 619 636	47,6%
Résultat (3)	-43 466 995	11 992 663	55 459 658	127,5%
Résultat cumulé (1)	-4 180 229	7 812 434	11 992 663	-286,9%

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les recettes et dépenses réelles

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté) représentent respectivement 309 MF (91% de réalisation) et 297 MF (85% de réalisation). Il en résulte donc un excédent de gestion de 11 MF (309 - 297) pour l'exercice 2015.

	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
RRF	159 969 160	309 705 192	149 796 032	93,7%
DRF	203 376 155	297 712 529	94 336 374	46,4%
épargne brute	-43 466 995	11 992 663	55 459 658	127,5%
D personnel	107 948 551	123 830 903	15 882 352	14,7%

#### 1-Opération de gestion :

Ces charges et ces produits retracent l'activité courante du service des déchets.

#### **1-1 Recettes de gestion**

Les recettes de gestion (hors produits financiers et exceptionnels) se sont élevées en 2015 à 113 MF, selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Produits des services du domaine (70)	102 788 700	110 662 300	7 873 600	7,7%
Atténuation des charges (013)	1 602 935	3 220 745	1 617 810	100,9%
<b>Produits de gestion courante (1)</b>	<b>104 391 635</b>	<b>113 883 045</b>	<b>9 491 410</b>	<b>9,1%</b>

### **Chapitre 70 : Produits des services du domaine**

Les produits des services se sont élevés à 102 MF, soit 17 MF et 20,6 % de plus qu'en 2013, et sont détaillés comme suit :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Redevances d'enlèvement des O.M.	102 629 900	109 906 800	7 276 900	7,1%
Redevance spécial enlèvement des ordures	158 800	755 500	596 700	375,8%
<b>TOTAL</b>	<b>102 788 700</b>	<b>110 662 300</b>	<b>7 873 600</b>	<b>7,7%</b>

Les redevances d'enlèvement des ordures ménagères constatées augmentent de 7 MF en raison notamment de la mise à jour de la base de données des usagers .

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 262 MF (contre 191 MF en 2014), soit 71 MF et 37 % de plus par rapport à 2014.

### **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières par la Caisse de Prévoyance Sociale, qui s'élèvent à 3 220 745 XPF en 2015, soit 1 617 810 XPF et 100,9% de plus par rapport à 2014 en raison notamment de la hausse des arrêts de travail.

### **1-2 Dépenses de gestion**

Elles sont classées par nature selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Charges à caractère général	38 670 912	52 017 155	13 346 243	34,5%
Charges de personnel	107 948 551	123 830 903	15 882 352	14,7%
Autres charges de gestion courante	56 736 692	121 815 471	65 078 779	114,7%
<b>TOTAL</b>	<b>203 376 155</b>	<b>297 712 529</b>	<b>94 336 374</b>	<b>46,4%</b>

### **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Représentant 40 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 67,5 %, en 2014), ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Rémunération principale	85 556 005	93 956 761	8 400 756	9,8%
Cotisation à la CPS	20 774 132	27 189 135	6 415 003	30,9%
Cotisation au C.G.F.	1 381 354	2 585 424	1 204 070	87,2%
Médecine du travail	237 060	81 000	-156 060	-65,8%
<b>TOTAL</b>	<b>107 948 551</b>	<b>123 830 903</b>	<b>15 882 352</b>	<b>14,7%</b>

La rémunération principale et la cotisation à la CPS ont augmenté de 14 MF en raison notamment de la revalorisation des cotisations de retraite et d'assurance maladie. Les cotisations au Centre de Gestion et de Formation (CGF) ont augmenté de 87,2% en raison du rattrapage des cotisations de Juin, novembre et décembre 2014 ainsi que septembre 2013.

Ainsi le taux de couverture des charges de personnel par les recettes réelles de fonctionnement (Personnel / RRF) s'élève à 40 % en 2015.

### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au service tant pour son fonctionnement propre que pour l'accomplissement des missions et services au profit de la population.

En 2015, le montant total de ce chapitre s'élève à 38 MF, soit 16,8 % de moins qu'en 2013.

Les dépenses contenues dans ce chapitre sont par ordre d'importance :

- Les achats, pour un montant de 35 MF, contre 26 MF en 2012, soit 9 MF et 34% de plus qu'en 2012, avec notamment les postes suivants :

Nature	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 108 496	7 244 896	2 136 400	4,1%
Carburant	8 128 257	7 679 363	-448 894	-5,5%
Vêtement de travail	141 752	1 266 639	1 124 887	793,5%
Achat de prestations de service	0	282 500	282 500	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>13 378 505</b>	<b>16 473 398</b>	<b>3 094 893</b>	<b>23,1%</b>

Le poste « fournitures d'entretien et de petit équipement » augmente de 4,1 % en raison notamment de l'acquisition de pièces pour l'entretien des engins.

Le poste de « carburant » baisse de 5,5 % en raison de la baisse du tarif du baril.

Le poste de « vêtement de travail » est en forte augmentation en raison du renouvellement des habits qui se font tous les deux ans.

- Les services extérieurs passent de 24 MF en 2014 à 36 MF en 2015, soit 11 MF et 47,3% de plus qu'en 2014, avec le détail ci-dessous :

Nature	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Entretien des véhicules	5 999 419	5 403 582	-595 837	-9,9%
Contrat de prestations de service	904 000	2 350 400	1 446 400	160,0%
Assurances	2 544 620	1 774 643	-769 977	30,2%
Location immobilière et mobilière	13 195 603	22 908 990	9 713 387	73,6%
Frais d'affranchissement et droit d'enregistrement	637 500	316 875	-320 625	-50,3%
Frais postaux et télécommunications	51 620	89 639	38 019	73,7%
Entretien des terrains	1 350 915	0	-1 350 915	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>24 683 677</b>	<b>36 361 195</b>	<b>11 677 518</b>	<b>47,3%</b>



Le poste « contrat de prestations de service » est en hausse de 160% et correspond au traitement de la fourmi de feu. Les primes d'assurance ont diminué de 30% en raison de la révision des garanties compte tenu de l'ancienneté des engins. Le poste « location immobilière et mobilière est en forte progression en raison du nettoyage et de l'évacuation de nos déchets stockés sur le parcelle d'Orofara.

### **2-Opération financière :**

Aucune opération n'a été réalisée en 2015.

### **3-Opération exceptionnelle :**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 195 MF en 2015 contre 55 MF en 2014 correspondant à la subvention d'équilibre prélevée au budget principal.

Les charges exceptionnelles (49 000 XPF) concernent l'annulation de redevances des ordures ménagères pour erreur d'imposition.

### **B. Les recettes et dépenses d'ordre**

Les opérations d'ordre consistent à transférer des valeurs de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Il s'agit essentiellement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élèvent à 8.001.164 en 2015.

## **3. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. Les opérations réelles**

#### **1-Recettes d'investissement :**

#### **Dotations et subventions :**

Aucune opération n'a été réalisée en 2015.

#### **2-Dépenses d'investissement :**

#### **Les conditions d'exécution :**

Aucune opération n'a été réalisée en 2015.

### **B. Les opérations d'ordre**

En 2015, les opérations d'ordre ont été effectuées pour un montant de 6 MF correspondant à un amortissement de matériel de transport.

***Tableau récapitulatif des résultats consolidés***

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	315 988 454	Recettes	8 001 164
Dépenses	305 713 693	Dépenses	6 283 262
Résultat de l'exercice	10 274 761	Résultat de l'exercice	1 717 902
Résultat cumulé 2015	-19 553 919	Résultat cumulé 2015	27 366 353

<b>TOTAL</b>	
Recettes	323 989 618
Dépenses	311 996 955
Résultat de l'exercice	11 992 663
Résultat cumulé 2015	7 812 434

#### **4. CONCLUSION**

Tels viennent donc d'être présentés, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de la gestion financière du Maire en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice 2015, en concordance avec le compte de gestion du comptable que je propose à votre approbation.